

## La CFDT veille au respect des accords pour préserver le pouvoir d'achat des retraites complémentaires.

**Les pensions des régimes complémentaires de retraite Agirc et Arrco seront bien revalorisées de 2,3 % au 1<sup>er</sup> avril 2012, en respect de l'accord signé en 2011 notamment par la CFDT.**

Depuis plusieurs semaines, le patronat œuvrait pour que cette revalorisation soit inférieure à l'inflation pour 2012. Mais **la CFDT a tenu bon pour que l'accord paritaire qui préserve les retraites et réduit les inégalités soit respecté dans son intégralité.**

Ce texte prévoit, sans aucune ambiguïté ni interprétation possible, que la valeur du point soit indexée chaque année au minimum en fonction de l'inflation. **Il précise bien que cette augmentation ne peut pas « être inférieure à l'évolution moyenne des prix hors tabac ».**

Il s'appliquera donc au 1<sup>er</sup> avril à tous les retraités du secteur privé qui perçoivent une pension de l'Arrco, ainsi qu'aux retraités cadres qui reçoivent aussi une pension de l'Agirc. Et la CFDT continuera à peser pour le défendre et le faire appliquer !

**Grâce à la CFDT, le pouvoir d'achat des retraites complémentaires de 11,5 millions de personnes sera préservé en 2012.**